

ACTUALITÉ LOCALE

HYÈRES

L'état de la Méditerranée en débat

Une conférence-débat sur « la Méditerranée, la mer qui ne veut pas mourir » est organisée le samedi 18 novembre dans le cadre du festival Galathéa, avec Pierre Boissery, expert mer de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Éric Jourdan, professionnel de la plongée sous-marine, et le photographe sous-marin, Nicolas Barraqué.
9h, auditorium du Casino

Forum sur les métiers de l'aéronautique

Faire connaître les opportunités d'emploi et de formations aux jeunes de 16 à 30 ans, au sein de la composante aérienne de la Marine nationale : le but de la troisième édition du forum des métiers de l'aéronautique navale sur la façade Méditerranée organisé le jeudi 23 novembre de 9h à 16h à la base d'aéronautique navale (BAN) de Hyères. L'occasion de rencontrer des pilotes, techniciens, contrôleurs aériens, opérateurs aéronautiques...



SAINT-RAPHAËL. De l'eau usée recyclée par ultra-violet pour arroser les pelouses du golf Cap Estérel Agay

Alors que la France accuse un retard important dans la réutilisation des eaux usées, la PME corrézienne, UV Germi, qui propose des solutions de désinfection de l'eau grâce à une technologie naturelle fonctionnant par rayonnement ultra-violet, a équipé récemment la station d'épuration d'Agay, à Saint-Raphaël (Var), afin de traiter l'eau destinée à arroser le golf de Cap Esterel Agay. Le réacteur Germi HD 600 NA installé à la sortie de cette station d'épuration permet de traiter un débit de 50 mètres cubes d'eau par heure, en éliminant 99,99% des micro-organismes restants. Actuellement en phase test, la mise en service est prévue pour janvier 2024.

LM PHOTO DR

TOULON

Salon emploi public

Jeudi 9 novembre, de 9h à 17h, à la médiathèque Chalucet, treize partenaires publics sont mobilisés sur la première édition du salon Var emploi public. L'hôpital, la Métropole, les sapeurs-pompiers, l'armée, les municipalités, le Département, l'université... Tous sont là pour expliquer leur métier, les opportunités... et tenter de recruter lors de job dating.

BORMES-LES-MIMOSAS

Plus belle la baie

La ville de Bormes-les-Mimosas a rejoint le club restreint des plus belles baies du monde. La candidature présentée lors du congrès annuel de l'association dans la baie de Yeosu, en Corée du Sud, a donc été retenue. L'association des Plus belles baies du monde, fondée à Vannes dans le Morbihan en 1997, est reconnue par l'Unesco. Elle regroupe 45 baies comme celles de San Francisco, La Ciotat ou Tadoussac, dans 26 pays sur les 5 continents. Et désormais celle de Bormes.

ANNONCES LÉGALES

HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

VAR

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à l'élaboration du règlement local de publicité du lundi 27 novembre 2023 au mardi 19 décembre 2023 inclus

Par arrêté en date du 25 octobre 2023, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité de la commune de Lorgues qui se déroulera du lundi 27 novembre 2023 au mardi 19 décembre 2023 inclus.

Celle-ci vise notamment à :

- Préserver et mettre en valeur l'identité de Lorgues, ses richesses paysagères et patrimoniales
- o Maintenir l'interdiction d'affichage publicitaire mural au sein du Site Patrimonial Remarquable ;
- o Promouvoir une identité des enseignes dans le centre-historique ;
- o Limiter la pollution lumineuse et les consommations d'énergie en définissant une plage d'extinction nocturne adaptée aux publicités et enseignes lumineuses ;

- Valoriser les paysages urbains et la qualité du cadre de vie quotidien
- o Limiter l'emprise visuelle des publicités murales et des enseignes le long des axes routiers structurants (D562, D10) ;
- o Maintenir un cadre de vie apaisé au sein des quartiers d'habitat et le long des axes secondaires en limitant la place de la publicité, des enseignes et les formats autorisés ;
- o Améliorer l'intégration urbaine des enseignes sur le reste du territoire communal : encadrer leur nombre, format et qualité ;
- o Réduire l'emprise visuelle de certaines enseignes sur le reste du territoire communal, notamment aux abords des grands axes de traversée communal (D562, D10) ;

- Assurer la visibilité des activités économiques et culturelles locales
- o Développer/améliorer la Signalétique d'Information Locale (S.I.L.) pour les activités peu visibles des axes principaux ;
- o Conserver la possibilité d'installer du mobilier d'information municipale, qui pourra éventuellement recevoir une face publicitaire nécessaire à la gestion de ces supports ;
- o Dédensifier l'affichage extérieur sur les pôles d'activités en limitant le nombre d'enseigne, tout en adaptant les formats à la vocation de ces zones ;

Monsieur Jean-Christophe DELHAYE a été désigné en qualité de

commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête se déroulera en Mairie, Boulevard de la République 83510 LORGUES, du Lundi 27 novembre 2023 à 9h au Mardi 19 décembre 2023 à 17 h inclus, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, à savoir : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Le dossier d'enquête publique sera consultable en Mairie et sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.mairiedelorgues.fr

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique en mairie.

L'ensemble des observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet de la commune, à l'adresse précédemment indiquée

En plus du registre d'enquête tenu à la disposition du public, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : rlp@lorgues.fr
- par voie postale en adressant un courrier à :

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
Enquête publique relative à la procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité (R.L.P)
Mairie de Lorgues
Boulevard de la République
83510 Lorgues

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences suivantes qu'il tiendra en Mairie aux jours et heures suivants :

- Lundi 27 novembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mardi 5 décembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mercredi 13 décembre 2023 de 13 h 30 à 17 h 00
- Mardi 19 décembre 2023 de 13 h 30 à 17 h 00, jour de clôture.

Son rapport et ses conclusions, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également consultables à l'adresse suivante www.mairiedelorgues.fr pendant un an à compter de la date de remise des documents.

Au terme de cette procédure, le projet de Règlement Local de Publicité sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du Commissaire Enquêteur et sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le public pourra recueillir toutes informations utiles auprès de Madame Christine BURGIO Service de l'urbanisme (urba@lorgues.fr).

Le Maire,
Claude ALEMAGNA
Fait à Lorgues, le 25 octobre 2023

202307261



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION ALLEGEE N°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE PIERREFEU-DU-VAR

Par arrêté du Maire N° EP 23/001 en date du 24 octobre 2023° la Commune de PIERREFEU-DU-VAR a prescrit l'enquête publique relative à la révision allégée du PLU de la commune de PIERREFEU-DU-VAR.

Monsieur Bertrand NICOLAS a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par décision N°E23000050/83 du Président du Tribunal Administratif de Toulon (Var) en date du 06 octobre 2023.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Pierrefeu-du-Var pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du mardi 14 Novembre 2023 au Vendredi 15 Décembre 2023 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie ou sur le site internet de la commune : <http://www.pierrefeu-du-var.fr> et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur titulaire – Hôtel de Ville – Place Urbain Sénès – 83390 PIERREFEU-DU-VAR, ou enfin, par courriel à l'adresse suivante : accueil-urba@pierrefeu-du-var.fr

Le commissaire enquêteur recevra en mairie (Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal – Place Urbain Sénès – 83390 PIERREFEU DU VAR) aux dates suivantes :

- Mardi 14 novembre 2023 De 09h00 à 12h00
- Jeudi 23 novembre 2023 De 09h00 à 12h00
- Mercredi 29 Novembre 2023 De 14h00 à 17h00
- Lundi 04 Décembre 2023 De 14h00 à 17h00
- Vendredi 15 Décembre 2023 De 14h00 à 17h00

202307244

Un service client
à l'écoute et disponible
04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr